



Annulation suite compromis vente immobiliere

Par VAL77

Bonjour, j'ai signé un compromis de vente pour une maison en vendée, il y a deux mois. Le délai de rétractation est donc passé. J'ai acheté avec mon compagnon, avec lequel je ne vivais pas et non pacsé. Depuis la date de la signature, ce dernier a complètement changé de comportement (insultes, discrimination, menaces en tout genre.. Le parfait pervers narcissique) et si il n'avait pas avant ca un caractère très facile, je ne pouvais soupçonner qu'il se comporterait comme ça une fois un bien acheté en commun. Au point que mon entourage, m'a fortement conseiller de me retirer de la vente pour ne surtout pas à avoir à vivre sous le même toit, car trop dangereux. Mais la question reste a savoir si il est possible de négocier une annulation à l'amiable avec les vendeurs, et que puis-je en attendre. Sachant que lui, dit vouloir aller au bout pour ne pas perdre un centime, quitte à revendre directement après. De plus, il me menace de m'attaquer lui aussi en justice si je ne vais pas la bas, pour rupture de contrat entre co-acheteurs, ou un truc de ce genre.. Merci de m'aider à y voir plus clair.

Par Aslan

Il me semble que si vous vous rétractez le vendeur ne peut plus vendre son logement durant toutes la procédure de poursuite qui peut aller jusqu'a 2 ans. (a confirmer)

dans ce cas le vendeur a plus intérêt a aller chercher un autres vendeur surtout s'il est pressée pour sa vente.

Essayer de lui expliqué la situation pour un accord a l'amiable

Par VAL77

Merci Alsan pour votre réponse, c'est aussi ce que j'avais cru comprendre. Pour encaisser la caution, qui la est de 35 000 euros (nous avons versé 10%) ils doivent engager une procédure, qui risque d'être très longue. Mais mon problème est double, car j'ai aussi mon 'co-acheteur' qui lui bien sur aurait voulu allez jusqu'au bout, enfin du moins le claironne t-il, et trouve par la une autre façon de me menacer, en voulant m'attaquer pour mon désengagement. En a t-il le droit ? Surtout que j'ai de quoi prouver son comportement décalé et harceleur, dès lors que je m'étais engagée avec lui.

De mon coté, j'ai donné 15 000 euros.. Et bien sur suis résignée à les perdre, puisque c'est moi qui refuse de mener la vente à son terme. Je pense que je vais devoir consulter un avocat..